

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

72x19

### DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) 2019

#### EXTENSION DE LA VIDÉO PROTECTION IMPLANTATION DE CAMERAS SUR LE ROND POINT DE L'AGAVON et LE ROND POINT DE MÉTRO

Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPD pour l'année 2019. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits.

La circulaire (NOR/INT A 1906451 C du 28/02/2019) relative aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPD 2019 décline les orientations des projets susceptibles d'être subventionnés dont les projets nouveaux d'installation de caméras sur la voie publique – création ou extension, aménagements et améliorations des systèmes de voie publique existants, à l'exception des renouvellements,

Ce dispositif de soutien FIPD vise à améliorer la lutte contre la délinquance (particulièrement la protection des lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiant).

**L'assiette de subvention sera plafonnée à 15 000 € par caméra, coût d'installation et de raccordement compris.**

Dans un souci de lutte contre la délinquance et afin d'améliorer tranquillité publique, la commune des Pennes Mirabeau souhaite étendre son réseau de caméras de vidéo protection sur son territoire, sur deux secteurs :

- Entrée de ville au rond point de l'Agavon (axe autoroutier Marseille/Vitrolles/St Victoret/Marignane) implantation de 7 caméras pour un montant de 235 664 €,

- Rond Point de Métro, gare routière, extension/implantation d'un dôme, pour un montant de 5 936 €, répartis comme suit :

Libellé	Dépense Totale	Part de la Ville	Subvention FIPD
<b>Agavon</b>			
Fournitures et installation	48 254 €		
Investigation	24 750 €		
Travaux de voirie et réseaux divers	<b>162 660 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>235 664 €</b>	<b>130 664 €</b>	<b>105 000 €</b>

<b>Gare routière Rond Point Métro</b>			
Fournitures et installation	<b>5 936 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 936 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>241 600 €</b>	<b>130 664 €</b>	<b>110 936 €</b>

Compte tenu de l'intérêt de la démarche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'État en vue d'obtenir ces subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de demande de subvention d'un montant total de **110 936 €**, auprès de la déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations.

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA